

Maisons-Alfort, le 08/08/2018

Conclusions de l'évaluation* **relatives à une demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché** **pour la famille de produit biocides PPG_CLASS1_WB** **à base de cyperméthrine,** **de la société PPG AC**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a notamment pour missions l'évaluation ainsi que la délivrance de la décision d'autorisation de mise à disposition sur le marché des produits biocides.

Les « conclusions de l'évaluation » portent uniquement sur l'évaluation des risques et des dangers que l'utilisation de ces produits peut présenter pour l'homme, l'animal ou l'environnement ainsi que sur l'évaluation de leur efficacité.

Le présent document ne constitue pas une décision.

PRESENTATION DE LA DEMANDE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE ET DE LA PREPARATION

L'Agence a accusé réception d'un dossier déposé par la société PPG AC de demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché (AMM) pour la famille de produits PPG_CLASS1_WB.

La famille de produits PPG_CLASS1_WB est un type de produit 8¹ destiné au traitement préventif (classe de bois 1) et curatif à base de 0,1 % de cyperméthrine² contre les termites et les insectes à larves xylophages. Le produit est appliqué par des utilisateurs professionnels et/ou non professionnels par traitement superficiel qui peut être combiné avec un traitement par injection.

DESCRIPTION DU CADRE REGLEMENTAIRE

Ces conclusions sont fondées sur l'examen par la Direction d'Évaluation des Produits Réglementés (DEPR) de l'Agence du dossier déposé pour cette famille de produits, conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 528/2012³.

Les données prises en compte dans l'évaluation sont celles qui ont été considérées comme valides, soit au niveau européen, soit par la DEPR. Les conclusions relatives à la conformité se réfèrent aux critères indiqués dans le règlement (UE) n°528/2012.

DESCRIPTION DE LA PROCEDURE D'EVALUATION

La famille de produits PPG_CLASS1_WB a été évaluée par la DEPR conformément aux lignes directrices pour la délivrance des AMM biocides de l'Anses⁴. L'évaluation a donné lieu à la rédaction d'un rapport d'évaluation du produit soumis à commentaires auprès des Etats membres concernés avant finalisation et validation par la DEPR.

* Ces conclusions annulent et remplacent les conclusions émises le 31 mai 2018. Le RCP en annexe a été modifié.

¹ TP8 : Produits de protection du bois

² Règlement d'exécution (UE) No 945/2013 de la Commission du 2 octobre 2013 en vue d'approuver la cyperméthrine en tant que substance active existante destinée à être utilisée dans les produits biocides du type de produits 8

³ Règlement (UE) N° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

⁴ <https://www.anses.fr/fr/system/files/LignesDirectricesBiocides.pdf>

Les conclusions de l'évaluation présentent ici une synthèse des éléments scientifiques essentiels qui conduisent aux recommandations émises par la DEPR. Les travaux d'évaluation sont présentés de façon exhaustive dans le rapport d'évaluation du produit.

Après consultations du comité d'experts spécialisé "substances et produits biocides", réuni le 14 septembre 2017 et de l'ensemble des Etats membres concernés par la demande, la Direction d'Evaluation des Produits Réglementés émet les conclusions suivantes.

SYNTHESE DES RESULTATS DE L'EVALUATION

PHYSICO-CHIMIE

Les caractéristiques physico-chimiques de la famille de produits PPG_CLASS1 ont été décrites et sont considérées comme conformes dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe. Les méthodes d'analyse sont considérées comme conformes.

EFFICACITE

Les éléments soumis dans le dossier ne permettent pas de vérifier l'efficacité d'autres produits de la famille PPG_CLASS1_WB dont la composition rentrerait dans la gamme de variation revendiquée par le pétitionnaire. En l'absence de ces éléments, la famille est organisée en trois méta RCP de composition fixe, correspondant aux trois produits testés.

Les éléments soumis dans le dossier, pour la famille de produits PPG_CLASS1_WB permettent de valider, dans les conditions précisées dans le RCP en annexe :

- pour le produit X6089CR :
 - o L'efficacité préventive contre les insectes à larves xylophages *Hylotrupes bajulus*, *Anobium punctatum* et *Lyctus brunneus* et contre les termites *Reticulitermes* spp.
 - o L'efficacité curative contre les insectes à larves xylophages *Hylotrupes bajulus*, *Anobium punctatum* et *Lyctus brunneus* et contre les termites *Reticulitermes* spp.
- pour le produit X6089HA1 :
 - o L'efficacité préventive contre les insectes à larves xylophages *Hylotrupes bajulus*, *Anobium punctatum* et *Lyctus brunneus* et contre les termites *Reticulitermes* spp. et *Heterotermes* spp.
 - o L'efficacité curative contre les insectes à larves xylophages *Hylotrupes bajulus*, *Anobium punctatum* et *Lyctus brunneus* et contre les termites *Reticulitermes* spp. et *Heterotermes* spp.
- pour le produit X6235 :
 - o L'efficacité préventive contre les insectes à larves xylophages *Hylotrupes bajulus*, *Anobium punctatum* et *Lyctus brunneus* et contre les termites *Reticulitermes* spp. et *Heterotermes* spp.
 - o L'efficacité curative contre les insectes à larves xylophages *Anobium punctatum* et contre les termites *Reticulitermes* spp. et *Heterotermes* spp.

Pendant l'instruction de la demande, le pétitionnaire a retiré sa revendication curative contre *Hylotrupes bajulus* pour l'effet curatif du produit X6235. Pour valider l'efficacité curative contre *Lyctus brunneus*, il est nécessaire que le produit X6235 démontre une efficacité curative contre à la fois *Hylotrupes bajulus* et *Anobium punctatum*. L'efficacité curative contre *Lyctus brunneus* pour le produit X6235 n'est par conséquent pas validée.

RESISTANCE

Une résistance aux insecticides pyréthroides comme la cyperméthrine a été reportée pour un certain nombre d'insectes cibles en agriculture et en santé publique. Cependant aucune donnée n'a été trouvée dans la littérature s'agissant de phénomène de résistance des insectes à larves xylophages et des termites à la cyperméthrine dans le domaine de la préservation du bois.

En cas de non efficacité du traitement (suspicion de résistance), le responsable de la mise sur le marché devra en informer l'autorité compétente.

RISQUE POUR LA SANTE HUMAINE

L'estimation des expositions, liées à l'utilisation de la famille de produits PPG_CLASS1_WB pour les usages revendiqués, est inférieure à l'AEL⁵ pour les utilisateurs et les autres personnes exposées, dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

RISQUE VIA L'ALIMENTATION

Considérant les conditions d'emploi de la famille de produits PPG_CLASS1_WB, une contamination directe de l'alimentation n'est pas attendue. Par conséquent, une évaluation du risque n'a pas été jugée pertinente. Le risque via l'alimentation est conforme dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

RISQUE POUR L'ENVIRONNEMENT

Considérant les conditions d'emploi de la famille de produits PPG_CLASS1_WB, l'exposition des espèces non-cibles des différents compartiments environnementaux liées à l'utilisation de la famille de produits PPG_CLASS1_WB n'est pas attendue. Par conséquent, l'évaluation n'a pas été considérée pertinente, dans les conditions d'utilisation précisées dans le RCP en annexe.

CONCLUSIONS

En résumé, la conformité ou l'absence de conformité aux principes uniformes définis dans le règlement (UE) n°528/2012 pour la famille de produits PPG_CLASS1_WB est indiquée dans le tableau suivant, usage par usage et sous réserve, à l'exception des usages non conformes, des conditions d'emploi décrites dans le projet de résumé des caractéristiques du produit présenté en annexe.

Les conditions d'emploi évaluées relatives aux usages non proposés à l'autorisation figurent, le cas échéant, dans le rapport d'évaluation du produit.

⁵AEL : (Acceptable Exposure Level ou niveau acceptable d'exposition) est la quantité maximale de substance active à laquelle un humain peut être exposé quotidiennement, sans effet dangereux pour sa santé.

Résultats de l'évaluation pour les usages revendiqués pour une autorisation de mise à disposition sur le marché de la famille de produits PPG_CLASS1_WB

Meta SPC	Organismes cibles	Doses	Conditions d'application	Conclusion
Meta RCP1 : X6089CR	Insectes à larves xylophages : capricorne (<i>Hylotrupes bajulus</i> L.), vrillette (<i>Anobium punctatum</i>), lycte brun (<i>Lyctus brunneus</i>) Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>) Stades : soldat, nymphe et ouvrier	200 g/m ²	Traitement préventif - classe d'usage 1 (feuillus et résineux). Application superficielle : - au pinceau, au rouleau, par badigeonnage, - par pulvérisation. Utilisateurs professionnels et non professionnels	Conforme
		300 g/m ²	Traitement curatif du bois en service (feuillus et résineux) en intérieur. Application superficielle - au pinceau, au rouleau, par badigeonnage, - par pulvérisation. Utilisateurs professionnels et non professionnels	Conforme
		300 g/m ² (en superficiel) en combinaison avec 180 g/m ² (par injection)	Traitement curatif du bois en service (feuillus et résineux) en intérieur. Application par injection en combinaison avec un traitement superficiel. Utilisateurs professionnels et non professionnels	Conforme
Meta RCP 2 : X6089HA1	Insectes à larves xylophages : capricorne (<i>Hylotrupes bajulus</i> L.), vrillette (<i>Anobium punctatum</i>), lycte brun (<i>Lyctus brunneus</i>) Termites (<i>Reticulitermes spp.</i> et <i>Heterotermes spp.</i>) Stades : soldat, nymphe et ouvrier	200 g/m ²	Traitement préventif classe d'usage 1 (feuillus et résineux). Application superficielle - au pinceau, au rouleau, par badigeonnage, - par pulvérisation. Utilisateurs professionnels et non professionnels	Conforme
		300 g/m ²	Traitement curatif du bois en service (feuillus et résineux) en intérieur. Application superficielle - au pinceau, au rouleau, par badigeonnage, - par pulvérisation. Utilisateurs professionnels et non professionnels	Conforme
		300 g /m ² (en superficiel) en	Traitement curatif du bois en service (feuillus et résineux) en intérieur.	Conforme

		combinaison avec 180 g/m ² (par injection)	Application par injection en combinaison avec un traitement superficiel. Utilisateurs professionnels et non professionnels	
Meta RCP3 : X6235	Insectes à larves xylophages : capricorne (<i>Hylotrupes bajulus</i> L.), vrillette (<i>Anobium punctatum</i>), lycte brun (<i>Lyctus brunneus</i>) Termites (<i>Reticulitermes</i> spp. et <i>Heterotermes</i> spp.) Stades : soldat, nymphe et ouvrier	200 g/m ²	Traitement préventif classe d'usage 1 (feuillus et résineux). Application superficielle - au pinceau, au rouleau, par badigeonnage, - par pulvérisation. Utilisateurs non professionnels	Conforme
	Insectes à larves xylophages : capricorne (<i>Hylotrupes bajulus</i> L.), lycte brun (<i>Lyctus brunneus</i>)	300 g/m ²	Traitement curatif du bois en service (feuillus et résineux) en intérieur. Application superficielle - au pinceau, au rouleau, par badigeonnage. - par pulvérisation. Utilisateurs non professionnels	Non Conforme : Efficacité non démontrée
	Insectes à larves xylophages : vrillette (<i>Anobium punctatum</i>) Termites (<i>Reticulitermes</i> spp. et <i>Heterotermes</i> spp.) Stades : soldat, nymphe et ouvrier	300 g/m ²	Traitement curatif du bois en service (feuillus et résineux) en intérieur. Application superficielle au pinceau, au rouleau, par badigeonnage. Application par pulvérisation. Utilisateurs non professionnels	Conforme

ANNEXE

Proposition de Résumé des caractéristiques de la famille de produits biocides issu des conclusions de l'évaluation

Partie I.- premier niveau d'information

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial de la famille de produits

Nom commercial	PPG_CLASS1_WB
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	

1.2. Type de produit (s)

Types de produit	
8	

1.3 Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	PPG AC - France SA
	Adresse	1 rue de l'Union Immeuble Union Square, CS10055 92565 Rueil-Malmaison
Numéro de demande	BC-EK017441-53	
Type de demande	Autorisation de mise à disposition sur le marché (AMM)	

1.4. Fabricant de la famille de produits

Nom du fabricant	PPG AC - France SA, Dyrup S.A.S.
Adresse du fabricant	Immeuble Union Square, 1 rue de l'Union 92565 Rueil-Malmaison France
Emplacement des sites de fabrication	ZI Montplaisir, 25 rue Jean le Rond d'Alembert 81000 Albi France

1.5. Fabricants de la substance active

Substance active	Cyperméthrine
Nom du fabricant	Arysta LifeScience Benelux SPRL
Adresse du fabricant	Rue de Renory 26/1 4102 Ougrée Belgique
Emplacement des sites de fabrication	Dr Reddys Laboratories Limited Steanard Lane, Mirfield, West Yorkshire WF14 8QB Royaume-Uni

Gharda Ltd D, ½, MIDC,
Lote parshuram tal. Khed dist. Ratnagiri 415 722 maharashtra
Inde

2. Composition de la famille de produits et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative de la famille de produits

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Cyperméthrine (pure)	(RS)-α-cyano-3phenoxybenzyl-(1RS)-cis, trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52315-07-8	257-842-9	0,10	0,10
alcools, C11-14-iso-, C13-rich, ethoxylés propoxylés	alcools, C11-14-iso-, C13-rich, ethoxylés propoxylés	Tensioactif non-ionique	78330-23-1	-	0,00	0,108
D-Glucopyranose, oligomeric, C8-10 glycosides	D-Glucopyranose, oligomeric, C8-10 glycosides	Tensioactif non-ionique	68515-73-1	-	0,00	0,72

2.2. Type de formulation

Liquide prêt à l'emploi (AL)

Partie II.- deuxième niveau d'information du Meta RCP 1

1. Information administrative sur le Meta RCP 1

1.1. Identification du Meta RCP 1

X6089CR	Meta -RCP 1
---------	-------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro	1
--------	---

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	
8	

2. Composition du Meta RCP 1

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Cyperméthrine (pure)	(RS)- α -cyano-3phenoxybenzyl-(1RS)-cis, trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52315-07-8	257-842-9	0,10	0,10
alcools, C11-14-iso-, C13-rich, ethoxylés propoxylés	alcools, C11-14-iso-, C13-rich, ethoxylés propoxylés	Tensioactif non-ionique	78330-23-1	-	0,054	0,108

2.2. Types de formulations

Liquide prêt à l'emploi (AL)

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 1

Classification	
Catégories de danger	Irritation oculaire, catégorie 2 Toxicité aquatique aiguë catégorie 1 Toxicité aquatique chronique catégorie 1
Mentions de danger	H319 - Provoque une sévère irritation des yeux H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H319 - Provoque une sévère irritation des yeux H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Conseils de prudence	P102 - Tenir hors de la portée des enfants P264 - Se laver... soigneusement après manipulation P273 - Éviter le rejet dans l'environnement P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/du visage P305 + P351 + P338 - En cas de contact avec les yeux : - Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes - Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin P391 - Recueillir le produit répandu P501 - Éliminer le contenu/réceptacle en conformité avec la réglementation régionale/nationale en vigueur

Note	EUH208: Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (BIT). Peut produire une réaction allergique.
------	---

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Traitement préventif X6089CR

Type de produit	8 - Produit de protection du bois du bois
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages : capricorne (<i>Hylotrupes bajulus</i> L.) - Larves vrillette (<i>Anobium punctatum</i>) - Larves lycte brun (<i>Lyctus brunneus</i>) - Larves Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>) - soldat, nymphe et ouvrier
Domaine(s) d'utilisation	Traitement préventif - classe d'usage 1 Bois résineux et feuillus
Méthode(s) d'application	Application superficielle au pinceau, au rouleau, par badigeonnage et par pulvérisation.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Dose d'application : CU1 : 200 g de produit par m ² de bois
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels et non professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Le produit est emballé dans : - Des bidons de 4 L, 15 L et 20 L en fer blanc* - Des sacs de 20 L en PEBD (*avec couche interne de vernis époxyphénol)

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.2 Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Traitement curatif – X6089CR

Type de produit	8 – Produit de protection du bois du bois massif
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages : capricorne (<i>Hylotrupes bajulus</i> L.) - Larves vrillette (<i>Anobium punctatum</i>) - Larves lycte brun (<i>Lyctus brunneus</i>) - Larves Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>) - soldat, nymphe et ouvrier
Domaine(s) d'utilisation	Traitement curatif / bois en service (dans des situations d'exposition répondant à la définition de classe d'usage 1) Bois résineux et feuillus
Méthode(s) d'application	Application superficielle : au pinceau, au rouleau, par badigeonnage et par pulvérisation. Application par injection combinée au traitement superficiel
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Application superficielle : 300 g de produit par m ² de bois Application par injection (en combinaison avec un traitement superficiel uniquement) : 180 g de produit /m ² de bois par injection (20 mL par trou, 9 trous par m ²)
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels et non professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Le produit est emballé dans : - Des bidons de 4 L, 15 L et 20 L en fer blanc* - Des sacs de 20L en PEBD (*avec couche interne de vernis époxyphénol)

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Les traitements curatifs par injection sont toujours réalisés en combinaison avec un traitement curatif par application superficielle.

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 1

5.1. Instructions d'utilisation

- Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées.
- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Ne pas appliquer sur du bois pouvant être en contact avec des aliments et boissons (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou avec les animaux de rente.
- Pour les professionnels, porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une combinaison de catégorie III type 6 pendant la phase d'application du produit par pulvérisation et l'injection combinée à la pulvérisation.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.

En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter immédiatement le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.

En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.

En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112. Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de vie : 2 ans

6. Autre(s) information(s)

- Le bois traité ne doit pas être destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente.
--

Partie III - troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 1

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	X6089CR Koatec Hydrogel Xylophene Curatif WI100G Xylophène Industrie Xylobati WI100G Xylophène Professionnel CGX Xylophene Expert Xylo Profond				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Cyperméthrine (pure)	(RS)- α -cyano-3phenoxybenzyl-(1RS)-cis, trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52315-07-8	257-842-9	0,10
alcools, C11-14-iso-, C13-rich, ethoxylés propoxylés	alcools, C11-14-iso-, C13-rich, ethoxylés propoxylés	Tensioactif non-ionique	78330-23-1	-	0,054 - 0,108

Partie II.- deuxième niveau d'information du Meta RCP 2

1. Information administrative sur le Meta RCP 2

1.1. Identification du Meta RCP 2

X6089HA1	Meta -RCP 2
----------	-------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro	2
--------	---

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)
8

2. Composition du Meta RCP 2

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Cyperméthrine (pure)	(RS)- α -cyano-3phenoxybenzyl-(1RS)-cis, trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52315-07-8	257-842-9	0,10	0,10
D-Glucopyranose, oligomeric, C8-10 glycosides	D-Glucopyranose, oligomeric, C8-10 glycosides	Tensioactif non-ionique	68515-73-1	-	0,48	0,72

2.2. Types de formulations

Liquide prêt à l'emploi (AL)

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 2

Classification	
Catégories de danger	Irritation oculaire, catégorie 2 Toxicité aquatique aiguë catégorie 1 Toxicité aquatique chronique catégorie 1
Mentions de danger	H319 - Provoque une sévère irritation des yeux H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H319 - Provoque une sévère irritation des yeux H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence	<p>P102 - Tenir hors de la portée des enfants P264 - Se laver... soigneusement après manipulation P273 - Éviter le rejet dans l'environnement P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/du visage P305 + P351 + P338 - En cas de contact avec les yeux : - Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes - Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin P391 - Recueillir le produit répandu P501 - Éliminer le contenu/récipient en conformité avec la réglementation régionale/nationale en vigueur</p>
Note	<p>EUH208: Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (BIT) et un mélange de 5-chloro-2methyl-2H-isothiazol-3-one et du 2-methyl-2H-isothiazol-3-one (C(M)IT/MIT). Peut produire une réaction allergique.</p>

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 2

4.1 Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Traitement préventif X6089HA1

Type de produit	8 - Produit de protection du bois du bois
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	<p>Insectes à larves xylophages : capricorne (<i>Hylotrupes bajulus</i> L.) - Larves vrillette (<i>Anobium punctatum</i>) - Larves lycte brun (<i>Lyctus brunneus</i>) - Larves</p> <p>Termites (<i>Reticulitermes spp.</i> et <i>Heterotermes spp.</i>)- soldat, nymphe et ouvrier</p>
Domaine(s) d'utilisation	Traitement préventif - classe d'usage 1 Bois résineux et feuillus
Méthode(s) d'application	Application superficielle au pinceau, au rouleau, par badigeonnage et par pulvérisation.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Dose d'application CU1 : 200 g de produit par m ² de bois
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels et non professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	<p>Le produit est emballé dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des bouteilles de 1 L en fer blanc* - Des bidons de 5 L, 6 L et 20 L en fer blanc* - Des fûts de 24 L, 25 L, 30 L et 55 L en fer blanc* - Des fûts de 30 L et 200 L en PEHD - Des cuves de 1000 L en PEHD <p>(*avec couche interne de vernis époxyphénol)</p>

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.2 Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Traitement curatif X6089HA1

Type de produit	8 – Produit de protection du bois du bois massif
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages: capricorne (<i>Hylotrupes bajulus</i> L.) - Larves vrillette (<i>Anobium punctatum</i>) - Larves lycte brun (<i>Lyctus brunneus</i>) - Larves Termites (<i>Reticulitermes spp.</i> et <i>Heterotermes spp.</i>) - soldat, nymphe et ouvrier
Domaine(s) d'utilisation	Traitement curatif / bois en service (dans des situations d'exposition répondant à la définition de classe d'usage 1) Bois résineux et feuillus
Méthode(s) d'application	Application superficielle : au pinceau, au rouleau, par badigeonnage et par pulvérisation. Application par injection combiné au traitement superficiel
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Application superficielle : 300 g de produit par m ² de bois Application par injection dans la zone analytique (en combinaison avec un traitement superficiel uniquement) : 180 g de produit /m ² de bois par injection (20 mL par trou, 9 trous par m ²)
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels et non professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Le produit est emballé dans : - Des bouteilles de 1 L en fer blanc* - Des bidons de 5 L, 6 L et 20 L en fer blanc* - Des fûts de 24 L, 25 L, 30 L et 55 L en fer blanc* - Des fûts de 30 L et 200 L en HDPE - Des cuves de 1000 L en HDPE (*avec couche interne de vernis époxyphénol)

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Les traitements curatifs par injection sont toujours réalisés en combinaison avec un traitement curatif par application superficielle.

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 2

5.1. Instructions d'utilisation

- Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées.
- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Ne pas appliquer sur du bois pouvant être en contact avec des aliments et boissons (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou avec les animaux de rente.
- Pour les professionnels, porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une combinaison de catégorie III type 6 pendant la phase d'application du produit par pulvérisation.
- Pour les professionnels, porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une combinaison de catégorie III type 3 ou 4 pendant la phase d'application du produit par injection combinée à la pulvérisation.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie

contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.

En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter immédiatement le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.

En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.

En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.

Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égouts, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Ne pas stocker plus de 18 mois.
- Ne pas stocker à une température supérieure à 40°C.

6. Autre(s) information(s)

- Le bois traité ne doit pas être destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente.

Partie III - troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 2

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	X6089HA1
	Xylophène Poutres & Charpentes
	Xylophène Boiseries & Parquets
	Veraxyl Charpente Traitement du Bois
	Xylophène Charpente
	Xylophène Professionnel C2000
	Xylophène Expert Xylo Structure
	Coulours Traitement Poutres et Charpentes
	Inventiv' Protec Traitement Poutres et Charpentes
	Boisilor Traitement Poutres & Charpentes
	Bricorama Traitement Poutres Et Charpentes
	Xylophène Curatif CE 2000
	Xylophène Industrie Xylobati CE 2000
	Traitement Poutres et Charpentes Nuance

Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Cyperméthrine (pure)	(RS)- α -cyano-3phenoxybenzyl-(1RS)-cis, trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52315-07-8	257-842-9	0,10
D-Glucopyranose, oligomeric, C8-10 glycosides	D-Glucopyranose, oligomeric, C8-10 glycosides	Tensioactif non-ionique	68515-73-1	-	0,48-0,72

Partie II.- deuxième niveau d'information du Meta RCP 3

1. Information administrative sur le Meta RCP 3

1.1. Identification du Meta RCP 3

X6235	Meta -RCP 3
-------	-------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro	3
--------	---

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	
8	

2. Composition du Meta RCP 3

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 3

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Cyperméthrine (pure)	(RS)- α -cyano-1 3phenoxybenzyl-(1RS)-cis, trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxyl ate	Substance active	52315-07-8	257-842-9	0,10	0,10
alcools, C11-14-iso-, C13-rich, ethoxylés propoxylés	alcools, C11-14-iso-, C13-rich, ethoxylés propoxylés	Tensioactif non-ionique	78330-23-1	-	0,0147	0,0294
D-Glucopyranose, oligomeric, C8-10 glycosides	D-Glucopyranose, oligomeric, C8-10 glycosides	Tensioactif non-ionique	68515-73-1	-	0,48	0,72

2.2. Types de formulations

Liquide prêt à l'emploi (AL)

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 3

Classification	
Catégories de danger	Irritation oculaire, catégorie 2 Toxicité aquatique aiguë catégorie 1 Toxicité aquatique chronique catégorie 1
Mentions de danger	H319 - Provoque une sévère irritation des yeux H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H319 - Provoque une sévère irritation des yeux H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence	<p>P102 - Tenir hors de la portée des enfants P264 - Se laver... soigneusement après manipulation P273 - Éviter le rejet dans l'environnement P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/du visage P305 + P351 + P338 – En cas de contact avec les yeux : - Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes - Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin P391 - Recueillir le produit répandu P501 - Éliminer le contenu/réceptacle en conformité avec la réglementation régionale/nationale en vigueur</p>
Note	<p>EUH208: Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (BIT) et, un mélange de 5-chloro-2methyl-2H-isothiazol-3-one et du 2-methyl-2H-isothiazol-3-one (C(M)IT/MIT). Peut produire une réaction allergique.</p>

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 3

4.1 Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Traitement préventif X6235

Type de produit	8 - Produit de protection du bois du bois
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	<p>Insectes à larves xylophages : capricorne (<i>Hylotrupes bajulus</i> L.) - Larves vrillette (<i>Anobium punctatum</i>) - Larves lycte brun (<i>Lyctus brunneus</i>) - Larves</p> <p>Termites (<i>Reticulitermes spp</i> et <i>Heterotermes spp.</i>) - soldat, nymphe et ouvrier</p>
Domaine(s) d'utilisation	Traitement préventif - classe d'usage 1 Bois résineux et feuillus
Méthode(s) d'application	Application superficielle au pinceau, au rouleau, par badigeonnage et par pulvérisation.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Dose d'application : CU1 : 200 g de produit par m ² de bois
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	<p>Le produit est emballé dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des bouteilles de 1 L en fer blanc* - Des bidons de 5 L, 6 L et 20 L en fer blanc* - Des fûts de 24 et 25 L en fer blanc* <p>(*avec couche interne de vernis époxyphénol)</p>

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.2 Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Traitement curatif X6235

Type de produit	8 – Produit de protection du bois du bois massif
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages: vrillette (<i>Anobium punctatum</i>) - Larves Termites (<i>Reticulitermes spp.</i> et <i>Heterotermes spp.</i>) - soldat, nymphe et ouvrier
Domaine(s) d'utilisation	Traitement curatif / bois en service (dans des situations d'exposition répondant à la définition de classe d'usage 1) Bois résineux et feuillus
Méthode(s) d'application	Application superficielle : au pinceau, au rouleau, par badigeonnage et par pulvérisation.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Application superficielle : 300 g de produit par m ² de bois
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Le produit est emballé dans : - Des bouteilles de 1 L en fer blanc* - Des bidons de 5 L, 6 L et 20 L en fer blanc* - Des fûts de 24 L et 25 L en fer blanc* (*avec couche interne de vernis époxyphénol)

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 3

5.1. Instructions d'utilisation

- Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées.
- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Ne pas appliquer sur du bois pouvant être en contact avec des aliments et boissons (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou avec les animaux de rente.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn.

En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin. En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.

En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter immédiatement le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.

En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.

En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.

Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Ne pas stocker à une température supérieure à 40°C
- Durée de vie : 2 ans

6. Autre(s) information(s)

- Le bois traité ne doit pas être destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente.

Partie III - troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 3

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	X6235 Xylophène Premium Gel Actif Monocouche Poutres & Charpentes Axton Traitement Poutres et Charpentes Flexell Traitement Poutres et Charpentes				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Cyperméthrine (pure)	(RS)- α -cyano-3phenoxybenzyl-(1RS)-cis, trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52315-07-8	257-842-9	0,10
alcools, C11-14-iso-, C13-rich, ethoxylés propoxylés	alcools, C11-14-iso-, C13-rich, ethoxylés propoxylés	Tensioactif non-ionique	78330-23-1	-	0,0147 – 0,0294
D-Glucopyranose, oligomeric, C8-10 glycosides	D-Glucopyranose, oligomeric, C8-10 glycosides	Tensioactif non-ionique	68515-73-1	-	0,48 - 0,72